Cec
FRC
3497

LA VÉRITÉ
POUR DEUX SOUS.

Bon peuple que l'on égare, mais que l'on ne fera jamais haïr aux gens raisonnables, parce qu'ils vous distingnent des ambitieux qui vous conduisent, j'ai laissé passer trois jours, j'ai laissé tomber la premiere chaleur, pour vous présenter avec utilité des réflexions simples sur votre position & vos intérêts.

Rappellons-nous d'abord ensemble ce qui s'est passé depuis trois jours.

MM. de Lameth sont vos idoles du moment : l'un d'eux a une affaire particuliere avec M. de Chauvigny, officier dans le régiment dont M. de Castries est colonel ; il refuse de se battre avec lui, mais il provoque M. de Castries à l'assemblée, & le rendez-vous se donne. Il y avoit deux témoins de part & d'autre. M. de Lameth avoit le choix des armes : il préfere l'épée, dont il se sert avec beaucoup d'adresse. M. de Castries insistoit pour le pistolet, parce qu'il ne sait pas faire des armes ; cependant il cede au desir de M. de Lameth ; ils se battent. M. de Lameth reçoit un coup d'épée dans le bras ; ils se séparent.

Le lendemain, à la pointe du jour, on crie dans toutes les rues un papier intitulé : *Grand détail du duel dans lequel M. de Lameth a été mal-*

Mf W 17946

heureuſement bleſſé. — Le mot *malheureuſement* eſt mis exprès pour vous indigner. — Une heure après on s'apperçoit de l'influence de ce moyen : il ſe répand des émiſſaires dans tous les quartiers, pour propoſer le pillage de la maiſon de M. de Caſtries. Cette propoſition n'eſt reçue un peu vivement qu'au café de Foi, & dans les groupes du Palais-Royal, dans ces groupes qui ſont ſans ceſſe diſpoſés comme des piles de fagots, n'attendent qu'une étincelle pour s'allumer, & un ſouffle de vent pour propager l'incendie. — Alors on fortifie le premier mouvement par une horrible calomnie. On vous dit *que le fer étoit empoiſonné.* Cette calomnie infâme eſt démentie d'abord par la préférence que M. de Caſtries donnoit au piſtolet, qu'on n'empoiſonne pas, ſur la prétendue épée empoiſonnée : on a profité, pour l'appuyer, de quelques convulſions qu'a eues, dit-on, M. de Lameth, ſur-tout en préſence des ſections qui lui ont rendu viſite. Mais, d'abord, il eſt connu qu'un coup d'épée dans l'avant-bras offenſe les muſcles & des tendons qui cauſent des ébranlemens dans les nerfs ; &, en ſecond lieu, M. de Lameth, qui n'a juſqu'ici donné aucune preuve de lâcheté, peut bien avoir aigri ſon mal par la rage qu'il doit reſſentir en ſe voyant flétri, déshonoré, par la maniere infâme dont on traite l'homme avec lequel il a eu ce qu'on appelloit une affaire d'honneur. Quoi qu'il en ſoit, perſuadés de l'empoiſonnement de l'épée, vous cédez au ſentiment de l'honneur outragé. — Le nombre des hommes irrités ſe groſſit ; des motionnaires s'emparent de la foule, l'emmenent & la dirigent, & la deſtruction de la maiſon d'un citoyen ſe commence

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

avec acharnement. — Au milieu de ces punissables excès, le portrait du roi est respecté, aucun pillage n'a lieu (1) : le françois, même égaré, ne méconnoît ni l'honneur ni son roi.

M. de Castries s'est enfui : on excite à le poursuivre & à le sacrifier. — On propose d'aller détruire son château, comme on a dévasté sa maison. — On répand qu'il est caché chez le roi, afin que vous alliez l'y chercher. — On mêle à tout ce qui se dit dans ces momens de licence, des reproches contre M. de la Fayette; on vous le montre comme un traître; on va jusqu'à proposer d'aller renouveller dans sa maison, le désordre commis chez M. de Castries. — Le soir un bataillon vient dénoncer à l'assemblée ce qu'il ne peut ni savoir ni prouver, ce qu'un homme d'honneur ne souffre pas que l'on dise de son adversaire, que M. de Castries a provoqué M. de Lameth. Au milieu de la chaleur qui existe si fréquemment dans les débats, le mot de *scélérats* échappe à un membre du côté droit, il est dénoncé. Mirabeau, ce même Mirabeau que les Lameth appelloient traître il y a deux mois, ce même Mirabeau vous animoit alors; ce Mirabeau même que vous avez voulu pendre aux Tuileries, parle avec toute l'insolence d'un lâche fortement soutenu. Voici son discours mot à mot.

« Si, au milieu de cette scene odieuse, dans la triste circonstance où nous nous trouvons, dans l'occasion déplorable qui l'a fait éclore, je pouvois me livrer à l'ironie, je remercierois le préo-

(1) Il y a eu beaucoup de pillage & d'effets volés; mais c'est uniquement par les chefs de bandes, qui étoient au nombre de trente, payés par la faction d'Orléans. Il seroit injuste de faire partager les reproches aux citoyens qu'ils ont égarés.

pinant..... (M. Foucault s'écrie : *M. Mirabeau m'accable toujours d'ironies ; M. Mirabeau s'acharne sur moi ; je demande....*) je remercierois le préopinant du témoignage qu'il vient de rendre à la liberté des suffrages, que l'on accuse les Parisiens d'avoir ravie à cette assemblée. (Le côté droit s'écrie : *Oui, oui, oui, les suffrages ne sont pas libres.....*) Certes, monter à cette tribune pour y professer la désobéissance, pour y mépriser ouvertement nos décrets, pour y tourner en dérision notre autorité, pour y arborer la rebellion, c'est, dans le langage de ces messieurs, faire un acte d'homme libre; & la patience de l'assemblée, qu'il me soit permis de le dire, n'a que trop longtems protégé cette étrange liberté : il est tems qu'elle protege à leur tour la décence, la justice & la loi (A M. Foucault). Voilà, Monsieur, puisque vous n'aimez pas l'ironie, ce que le profond mépris que je dois à votre conduite & à vos discours m'ordonne de vous adresser ».

M. le président rappelle Riquetti à l'ordre.

« Oui, sans doute, je dois être rappellé à l'ordre, si l'assemblée veut déclarer qu'un de ses membres est coupable d'avoir employé le mot *mépris* envers l'homme qui n'a pas craint de professer ouvertement à cette tribune son *mépris* pour les ordres de la majorité, & d'y déclarer qu'il n'y obéiroit que *mort*. (Applaudissemens universels d'un côté, murmures de l'autre.) Certes, il est tems de raisonner & d'écouter ; certes, cette foirée donnera une ample matière aux vertueux écrivains de la noble école des impartiaux, pour dire, redire & répandre que nous consumons le tems & la confiance de nos commettans dans

les vaines & hideuſes contentions de notre iraſcibilité. Certes, aujourd'hui encore, on pourra s'écrier que l'aſſemblée nationale eſt entiérement déſorganiſée, qu'elle n'a plus ni calme, ni regle, ni reſpect d'elle-même. Mais ne ſont-ce donc pas évidemment les coupables qui ſont ici les accuſateurs ? n'eſt-ce pas leurs délits qu'ils nous imputent ?

Meſſieurs, il eſt tems de le reconnoître, & la déclaration n'en ſauroit être trop ſolemnelle ; votre longue indulgence, cette indulgence née, comme je l'ai dit tant de fois, du ſentiment de votre force, cette indulgence ſeroit coupable & fatale, ſi elle n'avoit point un terme. La choſe publique eſt vraiment en danger, & le ſuccès de vos travaux entiérement impoſſible, ſi vous perdez de vue que vous êtes tenus également de reſpecter & de faire reſpecter la loi ; ſi vous ne faites pas un exemple dans cette aſſemblée ; ſi, pour ordonner le royaume, vous ne commencez par vous ordonner vous-mêmes. Vous devez établir dans l'empire l'obéiſſance aux autorités légitimes, & vous ne réprimez pas dans votre ſein une poignée d'inſolens conſpirateurs ! Ah ! c'eſt pour leur propre ſalut que j'invoque votre ſévérité ; car ſi la lettre de vos réglemens & l'eſprit de vos loix, ſi la voix paiſible de votre préſident & l'indignation des ſpectateurs, ſi les mécontentemens des bons citoyens & notre propre inſurrection ne peuvent leur en impoſer, s'ils ſe font un point d'honneur d'encourir nos cenſures, une religion de déſobéir à la majorité, qui doit régir toute ſociété, ſans quoi l'aſſociation eſt diſſoute, n'arrivera-t-il pas infailliblement que le peuple

reſſentira enfin l'injure faite à ſes repréſentans ? Et des mouvemens impétueux & terribles, mais juſtes vengeances, des cataſtrophes en tout ſens redoutables, n'annonceront-ils pas que ſa volonté doit toujours, a dû toujours être reſpectée ? Les inſenſés ! ils nous reprochent nos appels au peuple ! Eh ! n'eſt-il donc pas heureux pour eux-mêmes que la terreur des mouvemens populaires contienne encore ceux qui méconnoiſſent toute loi, toute raiſon, toute convenance ? »

Le membre qui avoit dit le mots *ſcélérats*, eſt envoyé en priſon par un décret. Mirabeau eſt dénoncé par M. de Murinet, pour avoir traité le côté droit de *conſpirateur*, pour avoir appellé pluſieurs membres *vile cunaille*, *excrément de la nature* ; & l'on paſſe à l'ordre du jour, ſans prononcer ſeulement une réprimande.

Cependant on inſulte, on jette dans le baſſin du Palais-Royal (& toujours le Palais-Royal) ceux qui diſent qu'un françois inſulté & qui s'eſt battu, ne fait pas brûler la maiſon de ſon adverſaire, quand il n'eſt pas un J. F. ou un factieux.

Voilà les fautes du moment. Joignez à cela les efforts que l'on a faits depuis huits jours, pour exciter la garde volontaire contre la garde ſoldée, & l'une & l'autre contre M. de la Fayette.

Joignez à cela l'arrivée vraie de madame de la Motte ; car elle eſt arrivée : elle loge ſur le boulevard près l'opéra : elle a eu des conférences avec les agens d'une faction connue : elle a fait en même tems des démarches pour faire acheter ſon ſilence par la reine, qui n'a pas voulu le payer, & a repouſſé avec horreur toute la négociation.

Rappellez-vous cette ſupplique de la Motte, ré-

pandue avec profusion, qui n'a produit aucun effet, & qui (remarquez bien ceci) est imprimée sur le même papier & avec le même caractere que le détail du duel de Lameth.

Rappellez-vous les anciennes démarches faites par Lameth pour supplanter votre général, cette lettre dans laquelle il s'en défendoit, avant qu'on l'en eût accusé.

Méditez les circonstances; & vous rappellant qu'en 1785 ils étoient serviteurs de Calonne & des Polignac, par qui les quatre freres ont eu quatre régimens; en 1787, qu'ils étoient serviteurs du cardinal de Loménie; en 1788, qu'ils étoient serviteurs de madame de Staël & de M. Necker; en 1790, qu'ils sont les amis du peuple, ce qui prouve que constamment & éternellement ils sont les amis du plus fort.

Lisez attentivement ce que je vous dis; lisez-le, vous sur-tout qui ne voulez pas être trompés, *vous ne regretterez pas vos deux sous.* Prenez garde; le piége est sous vos pas: ces gens-là, si une fois ils vous tiennent tout-à-fait, vous vendront, & la Fayette ne vous vendra pas: toute sa vie a été pure; il a toujours été l'ennemi des tyrans, & ceux-ci ne sont vos amis que de hier.

Je ne déclame ni ne me fâche: je dis froidement des faits, mais des faits qu'on ne peut pas nier.— Si vous ne me croyez pas, Parisiens, je vous prédis que vous serez des brigands pendant six mois, & ensuite des esclaves toute votre vie. Si vous me croyez, il n'y a qu'une chose à faire; laissez agir la Fayette, fuyez les attroupemens, & ne saccagez pas les maisons, je ne vous en demande pas davantage.